



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Création d'un champ captant sur les communes de Broglie et de La Trinité-de-Réville  
Mise en place d'une unité de traitement du fer et de la turbidité localisé sur à proximité directe du champ captant  
Mise en place de réseaux d'interconnexions

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Syndicat d'eau potable

Raison sociale

SAEP du Lieuvin Pays d'Ouche

N° SIRET

2 0 0 0 4 2 0 4 2 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat Intercommunal à vocation unique

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LEROUGE

Prénom(s)

Christian

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17-b 22	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est <10 millions de m <sup>3</sup> et > ou = 200 000 m <sup>3</sup> , excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils 365 000 m <sup>3</sup> maximum par an. Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prélèvement des eaux de la nappe sur le nouveau champ captant de Broglie et de la Trinité-de-Réville constitué de 4 forages, pour l'alimentation en eau potable du SAEP du Lieuvain Pays d'Ouches.  
Le projet d'interconnexion consiste en la pose de 9 300 ml de canalisation en diamètre 200 mm fonte partant du nouveau champ captant de Broglie, jusqu'au réservoir sur tour de Montreuil l'Argillé. Une canalisation DN 150 mm reliera le nouveau champs captant à la bêche du Guenet sur 1 500 ml.  
L'unité de traitement du fer générera des eaux de lavage qui seront évacuées dans la Charentonne (max 60m<sup>3</sup>/j d'eaux décantées)

#### 4.2 Objectifs du projet

Sécuriser le territoire quant à l'alimentation en eau potable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Création de 4 forages répartis sur 2 sites :

- Un premier site SR2 composé de 2 forages de 50 m de profondeur (SR2F1 et SR2F2 - BSS004BYLF et BSS004BYLG) ;
- Un second site SR3 composé de 2 forages de 40 m de profondeur (SR3F1 et SR3F2 - BSS004BYLH et BSS004BYLJ).

Le site SR2 est situé sur la parcelle 27 de la section ZB de la commune de Broglie.

Le site SR3 est situé sur la parcelle 27 de la section ZD de la commune de la Trinité-de-Réville.

Pose d'une première partie de canalisation en fonte de diamètre 200 mm entre le nouveau champ captant de Broglie et la bache de Saint-Agnan, puis une seconde partie de canalisation en fonte de diamètre 200 mm entre la bache de Saint-Agnan et le réservoir sur tour de Montruil l'Argillé.

Pose d'une canalisation de diamètre 150 mm sur 1 000 ml pour relier le nouveau champ captant à la bache du Guenet.

Construction d'un bâtiment technique pour une usine de traitement de l'eau potable (100 m<sup>2</sup>) et d'une bache de stockage d'eau potable (250m<sup>3</sup>) et d'une bache de décantation des eaux de lavage.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation des forages en alternance sur chaque site avec un maximum de 65 m<sup>3</sup>/h de prélèvement (35 m<sup>3</sup>/h pour SR2F1 et 30 m<sup>3</sup>/h pour SR3F1) et 1 000 m<sup>3</sup>/j pour l'ensemble du champ captant (SR2 + SR3).

Traitement des eaux : déferrisation et turbidité, puis chloration sur refoulement avant envoi des eaux prélevés vers Montruil l'Argillé.

L'unité de traitement disposera d'une bache de stockage de 250 m<sup>3</sup>.

L'exploitation de l'interconnexion fonctionnera dans les 2 sens, et 1 fois par jour pour le renouvellement sanitaire de l'eau et dès que besoin en cas de secours.

La conduite entre le nouveau champs captant et la bache du Guenet fonctionnera plusieurs fois par jours, sur demande d'eau.

La conduite entre le nouveau champs captant et le secteur de St Germain fonctionnera qu'en cas de secours de la ressource de St Germain et 1 fois par jour pour renouveler le volume d'eau sanitaire.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure DUP à venir.

Demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement - Dossier Loi sur l'Eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forages SR2 : profondeurs / diamètres	50m/550 puis réduction 320mm
Forages SR3 : profondeurs / diamètres	40m/550 puis réduction 320mm
Piste d'accès dimension : dimensions	430 m x 4 m
Plateforme du site SR2 et SR3 : surfaces	440 m <sup>2</sup> et 700 m <sup>2</sup>
Clotures autour de chaque site : dimensions	SR2 : 136 m / SR3 : 154 m
Canalisations d'interconnexions et futur site de traitement : surfaces	2 400 m <sup>2</sup> et 100 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :  Le Millet et l'ensemble du territoire de la collectivité

Localité :  Broglie

Code postal :  2  7  2  7  0 BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  4  8 °  5  8 ,  4  4 "  2 Lat. :  0  0 °  3  1 ,  1  6 "  5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  4  8 °  9  7 ,  8  9 "  6 Lat. :  0  0 °  5  2 ,  1  3 "  0

Point de d'arrivée : Long. :  4  8 °  9  2 ,  7  8 "  6 Lat. :  0  0 °  4  5 ,  8  7 "  2

##### Communes traversées :

Broglie, Saint Agnan de Cernières, Montreuil l'Argillé, La Trinité-de-Réville

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Broglie : PLU / zonages : classe N / Périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable  
 Trinité-de-Réville : CC / zonages : Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la l

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : 230000225 "La haute vallée de la Charentonne, la basse vallée de la Guiel" : captages situés sur la ZNIEFF  ZNIEFF de type I : 230030055 "Les Pré de Réville" : captages situés à proximité de la ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2300150 "Risle, Guiel, Charentonne" Il s'agit du lit mineur et majeur du Guiel et de la Charentonne, soit le fond de vallée tout le long du cours d'eau. Distance inférieur à 20 m pour SR3 et inférieur à 100 m pour SR2
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau souterraine: HG212 "Craie du Lieuvin - Ouche - Bassin versant de la Risle"
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation des forages : Impact quantitatif minime sur la nappe de la craie compte tenu des débits prélevés (65 m3/h) Variations du niveau d'eau < 2 cm lorsqu'un forage fonctionne environ 10 h, <5cm lorsque deux forages fonctionnent environ 10 h. Rejet : inexistant cf étude d'environnement en annexe
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact minime : Les surfaces des pistes et plateformes ont été réduites au minimum, depuis leur création elles ont déjà été recolonisées par la végétation. Réalisée au niveau du sol, pas d'obstacle à l'écoulement des eaux de surface.  Niveau d'eau à 8 m /sol, pas d'incidence sur le milieu hydrique.  cf étude faune flore en annexe
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forêt : Surface de la piste d'accès et des plateformes réduite au maximum. Depuis leur création elles ont déjà été recolonisées par la végétation. Réalisée au niveau du sol, pas d'obstacle à l'écoulement des eaux de surface.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances				Excepté la maintenance des installations par l'exploitant	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	eaux de lavage des filtres sur sable après une phase de décantation 60 m3/j maximum
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rivière la Charentonne	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

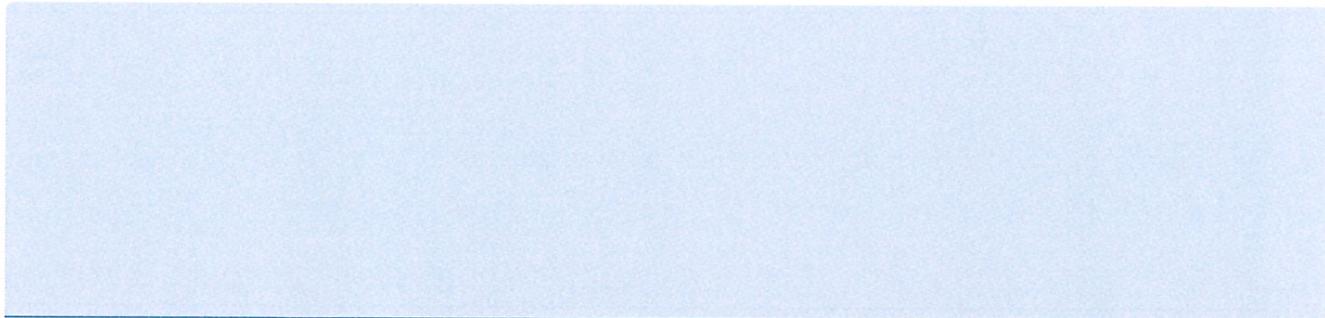
---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

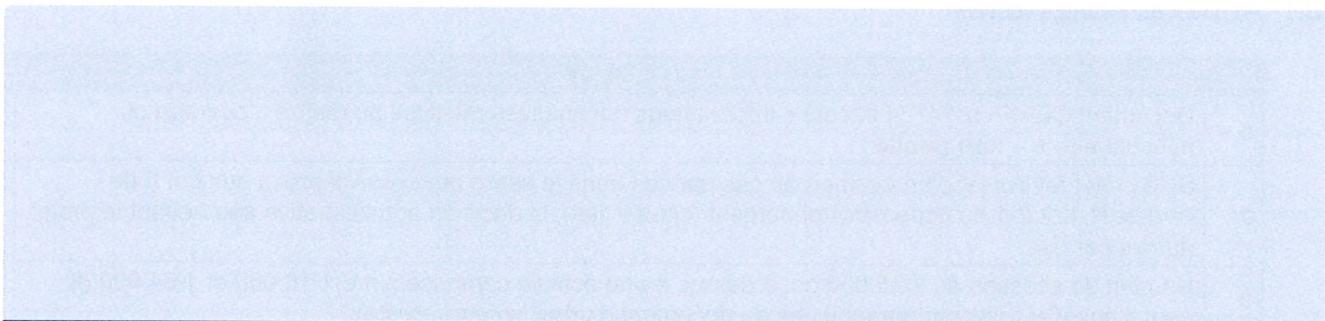
---



---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

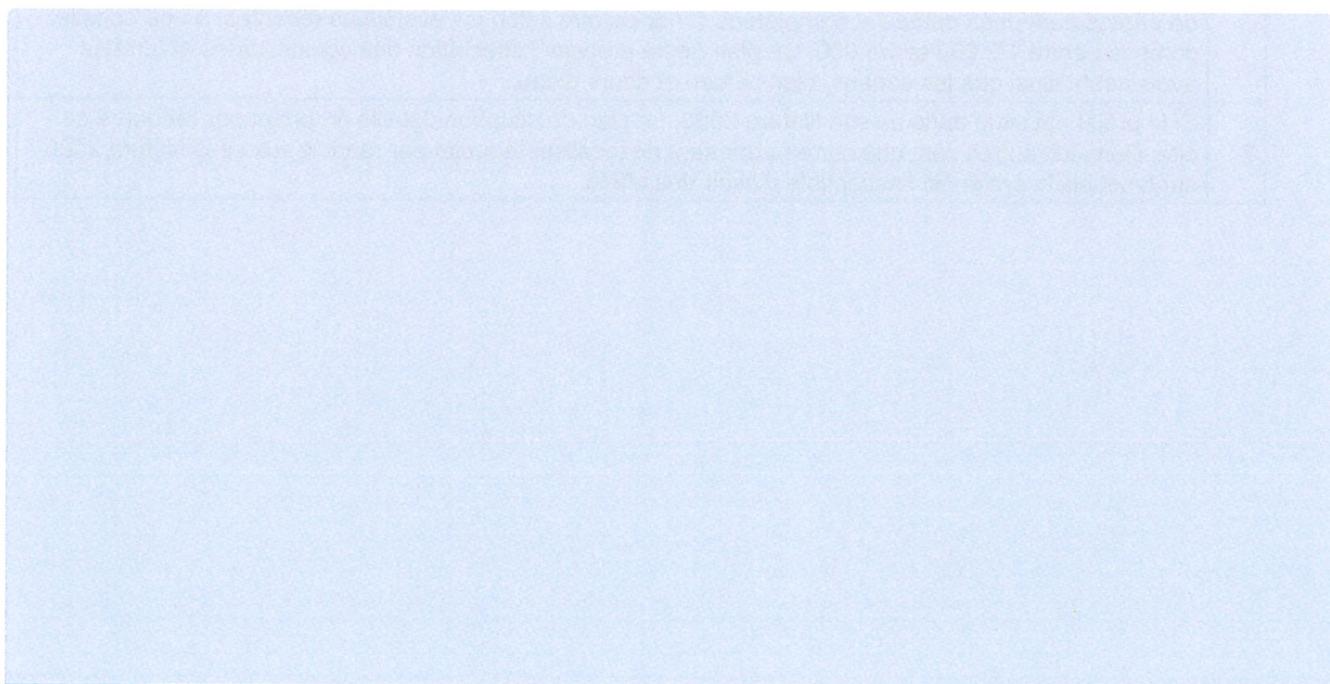
---



---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEROUGE

Prénom Christian

Qualité du signataire Président

À Broglie

Fait le 22/12/2023

  
**SAEP LPO**  
ZA L'Arquerie  
27270 BROGLIE  
Tél. 02 32 44 91 08  
Fax 02 32 45 49 08  
SAEP - Lieuvain et Pays d'Ouche

Signature du (des) demandeur(s)

